

Association Sportive Motocycliste 24 Heures de l'Automobile Club de l'Ouest



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE EN MOTOS ANCIENNES

Circuit Bugatti (Le Mans)
17, 18, 19, 20 Avril 2019



SOUS RESERVE DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1p - DEFINITION

L'Association Sportive Motocycliste 24 HEURES Automobile Club de l'Ouest, en accord avec la Fédération Française de Motocyclisme, avec les moyens mis à sa disposition par l'Automobile Club de l'Ouest, organise sur le Circuit Bugatti, du 17 au 20 Avril 2019, **une épreuve du Championnat de France de Vitesse en Motos Anciennes (VMA), dans le cadre des 24 Heures Motos 2019.**

Cette épreuve est organisée conformément au Règlement Général de cette discipline pour 2019 et en fonction de ce Règlement Particulier.

Sont admises les catégories suivantes :

Catégorie VINTAGE VITESSE :

- _ Classe « 350 GR1 » de 200 à 350 cc (maxi 31/12/1970) motos le Monde
- _ Classe « 350 GR2 » de 200 à 350 cc (maxi 31/12/1970) motos le Monde
- _ Classe « 650 » de 350 à 650 cc (maxi 31/12/1970 pour les 4 temps et 31/12/1968 pour les 2 temps jusqu'à 350 cc et pas de compétition-clients)

Catégorie CLASSIC :

- _ Classe « 350 » de 250 à 350 cc (maxi 31/12/1983)
- _ Classe « 500 » de 351 à 500 cc (maxi 31/12/1983)
- _ Classe « 750 » de 501 à 750 cc (maxi 31/12/1983)
- _ Classe « OPEN » de 250 à Unlimited cc (maxi 31/12/1983)

ARTICLE 2p - ENGAGEMENTS

Les pilotes feront leurs demandes d'engagement sur internet : <http://ffm.engage-sports.com>
Les engagements seront clos 30 jours avant l'épreuve.

Les pilotes pourront adresser leurs demandes de renseignements et d'homologation à l'adresse suivante :

Evelyne Desbordes
Déléguée auprès du Comité Motos Classiques et Historiques de la FFM
du Championnat de France de Vitesse en Motos Anciennes
87 Rue des Hautes Portes
27670 Le Bosc Roger en Roumois

ARTICLE 3p - VERIFICATIONS

LICENCE

Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française NCO, IVM, LUE, INTER ou LJA2, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours.

N.B Les pilotes désirant rouler avec une licence LJA2 seront classés dans la course où ils rouleront mais ne marqueront pas de points aux Championnats.

Les demandes de licence « une manifestation » doivent être accompagnées d'un certificat médical de moins d'un an rédigé en français. Cette licence devra être prise sur le site de la FFM avant la course.

- **Vérifications Administratives** dans la structure Coupe VMA :
Mercredi 17 avril de 14H00 à 18H00.
- **Vérifications Techniques** dans la structure Coupe VMA du paddock :
Mercredi 17 avril de 14H00 à 18H00.
- **Briefing des pilotes en salle de briefing 305A, bâtiment des stands :**
Jeudi 18 avril de 10H00 à 10H30.
Présence des pilotes obligatoire.

ARTICLE 4p - HORAIRES

Jeudi 18 avril

13H30/13H50 : Séance d'essais chronométrés

Vendredi 19 avril

14H45/15H10 : Course 1 (11 Tours)

Samedi 20 avril

9H00/9H25 : Course 2 (11 Tours)

ARTICLE 5p - CHRONOMETRAGE

Le chronométrage des machines se fera par système transpondeur mis à disposition par le service chronométrage en échange d'une caution de 200 €. Retour obligatoire du transpondeur dans l'heure qui suit l'arrivée de la course.

La caution sera remboursée intégralement lors de la restitution du transpondeur en bon état.

En cas de non restitution, le chèque de caution sera mis à l'encaissement.

ARTICLE 6p - CLASSEMENTS

L'affichage des classements aura lieu sur le panneau d'affichage réservé à cet effet, à l'extérieur du Module Sportif, près du Secrétariat.

ARTICLE 7p - NOMBRE DE MOTOS

Un maximum de **44 Motos** est admis **pour la course** (48 pour les Essais) sur le Circuit Bugatti de 4,185 km (plan ci-dessous).

ARTICLE 8p - OFFICIELS

La manifestation sera placée sous le contrôle des officiels suivants :

Directeur de Course :	Jean-Marc DELETANG
Directeurs de Course Adjoints	J.Luc GILARD, Didier GORY, Thomas GUERIN, J.Luc MARTIN, Christian PINOCHET
Présidente du Jury :	Nicole FUENTES
Déléguée FFM	Evelyne DESBORDES
Commissaires Sportifs :	Evelyne BRETON –Jeanine EMERY
Responsable Technique VMA :	Patrice DOUSSAULT
Commissaire Environnement :	Yves PRADEAU
Chargé des moyens de sécurité piste :	Stéphane DONNET
Représentant de l'Organisation :	Vincent BEAUMESNIL
Chronométrage / Calculs :	ITS Chrono
Médecin-Chef de l'épreuve :	Dr Dominique VIVIER

Administration

Président de l'ACO et Président
de l'ASM 24 Heures ACO :

Pierre FILLON

Directeur Sport :

Vincent BEAUMESNIL

Directeur Commercial, Partenariats et TV
Communication / Relations Presse

Stéphane ANDRIOLO

Responsable Club

Anne Laure VIGNERON

Directeur Administratif, Financier & Juridique

Nicolas COUSSEAU

Directeur Evénements et Infrastructures :

Pierre LUCAS

Directeur Grand Public :

Ghislain ROBERT

Bertrand VICAINNE

ARTICLE 9p - VISA/ASSURANCES

La manifestation a obtenu le permis d'organisation FFM **N°19/0349**

Elle est assurée conformément aux prescriptions en vigueur auprès de la société d'assurance couvrant la manifestation.

Article 10p - RESPONSABILITES

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Il est interdit aux concurrents et autres utilisateurs du Working Paddock et du Support Paddock de planter tout objet métallique dans nos surfaces bitumées tel que piquets, pointes...

En cas de non-respect, une pénalité sportive ou financière pourra être appliquée.

Aucun ravitaillement ne pourra avoir lieu dans les stands, ce qui signifie qu'aucun stockage, transvasement, ne sont autorisés dans les stands et sur la piste.

Les concurrents et officiels doivent se conformer au règlement intérieur des Circuits du Mans (lien :

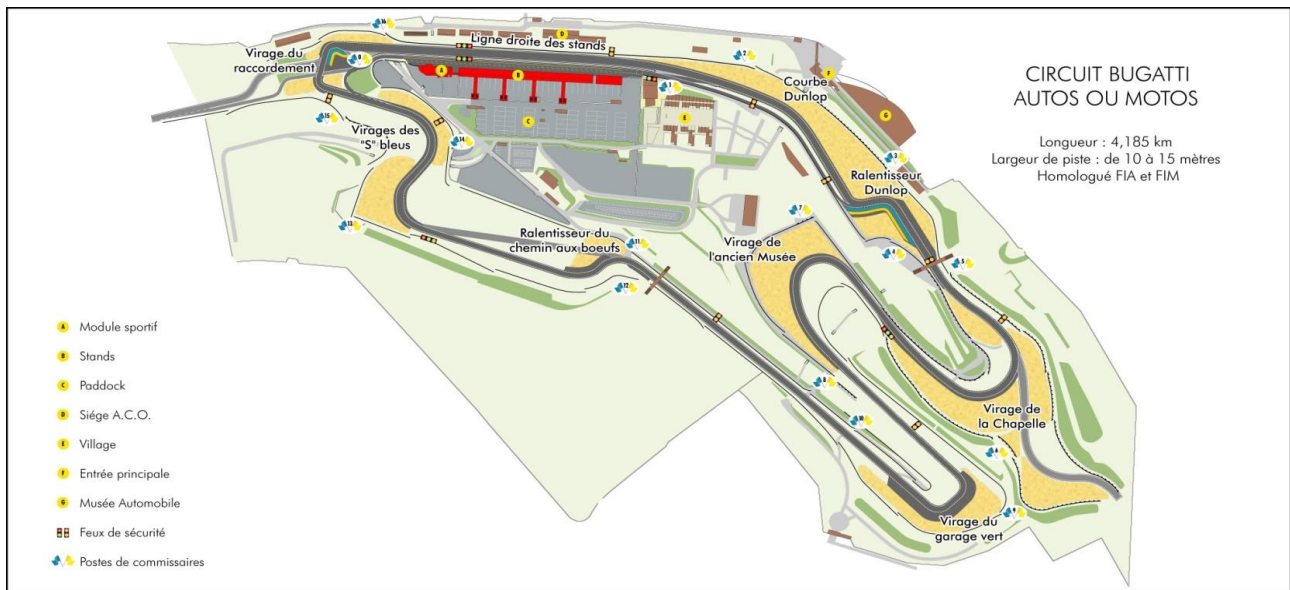
<https://assets.lemans.org/explorer/pdf/entreprises/reglements-interieur/reglement-interieur-des-circuits-du-mans.pdf>).

INFORMATIONS IMPORTANTES

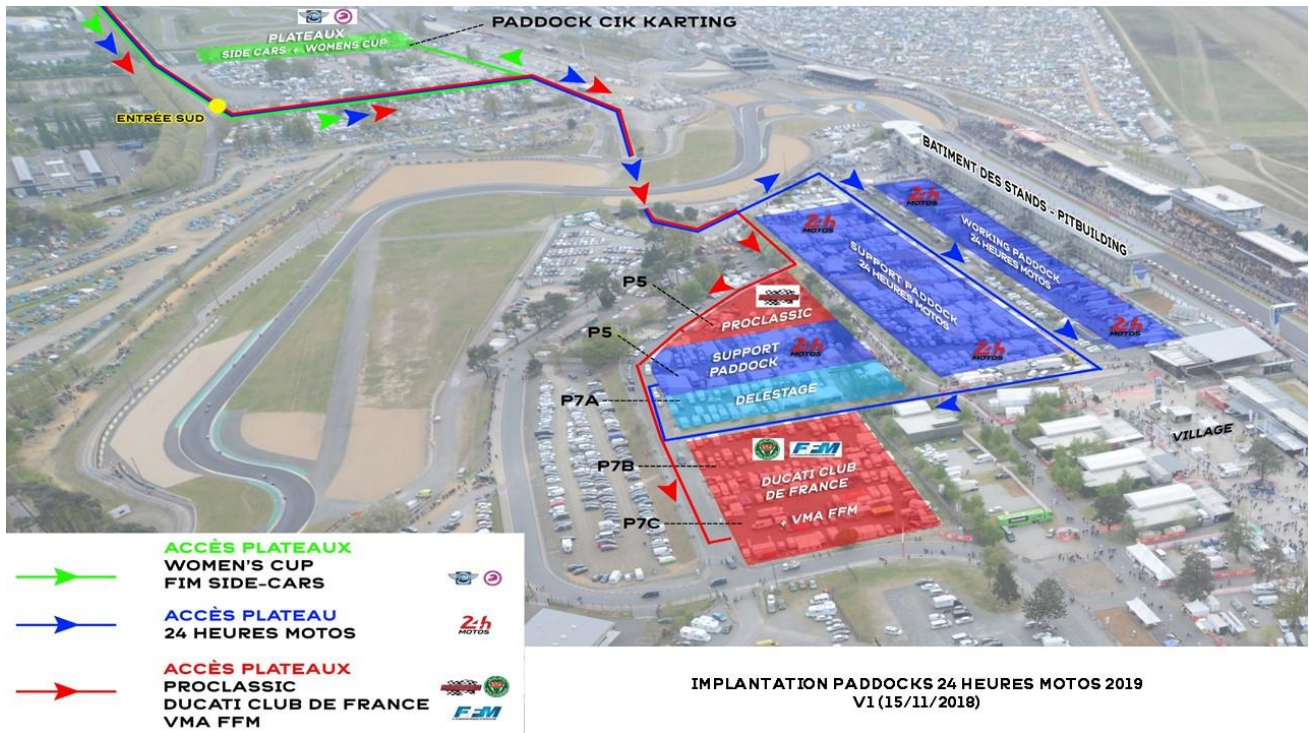
Selon décret n°2006-1386 du 15/11/2006, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer dans les lieux assignés à un usage collectif : dans les Stands, dans la zone de signalisation, dans la zone de ravitaillement, dans le Paddock (Working Paddock ET Support Paddock).

Il est strictement interdit d'utiliser la piste ou ses abords immédiats avec quelque engin que ce soit, en dehors des essais et des courses.

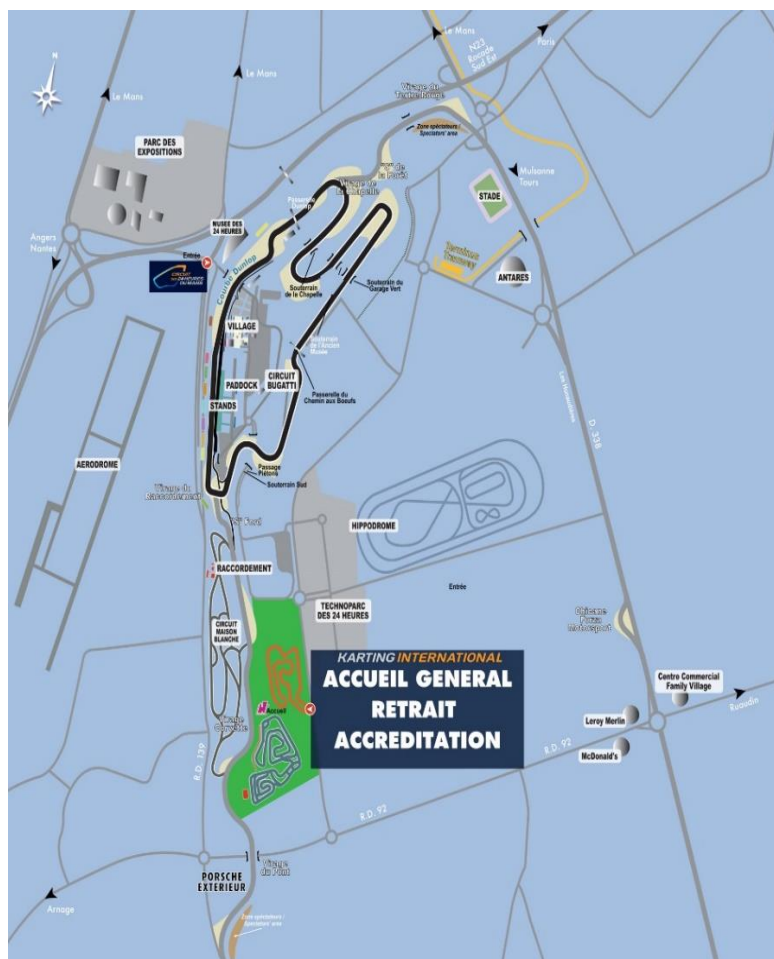
Toute publicité et/ou affichage, a caractère publicitaire ou promotionnel dans et sur les stands des concurrents, sont formellement interdits excepté sur le panneau situe au dessus du rideau de leur(s) stand(s).

PLANS DU CIRCUIT

ACCES AUX PADDOCKS PAR ENTREE SUD



PLAN CENTRE D'ACCREDITATION



CENTRE ACCRÉDITATIONS

Pour retirer vos billets ou accréditations, **pièce d'identité obligatoire**. To collect your tickets or accreditations, **valid ID is mandatory**

24h
MOTOS
20-21 AVRIL 2019

**Coordonnées / Address**

Circuit International de Karting (CIK) – Bâtiment « Le Vingt Quatre »

Route du Chemin aux Bœufs

72100 Le Mans, France

47° 53' 16.22" N

0° 12' 37.14" E

**Accès / Access**

EN VOITURE / MOTO : accès possible uniquement via la D92 en direction d'Arnage. Circulation dans le sens des aiguilles d'une montre à partir du vendredi 14 avril au matin. Parking temporaire à disposition.

BY CAR / MOTORBIKE: accessible only from road D92 towards Arnage. Clockwise direction traffic from Friday, 14th April in the morning. Temporary car-park available.



EN TRAMWAY : ligne T1 terminus Antares/MMArena, puis rejoindre le CIK à pied par le Chemin aux Bœufs (environ 20 minutes).

BY TRAM: line T1 terminus Antares/MMArena, then walk on the 'Chemin aux Bœufs' for about 20 minutes.

Horaires d'ouverture / Opening hours

Lundi 15 avril : 7h00 - 20h00 **Monday 15th 7:00am – 8:00pm**

Mardi 16 avril : 7h00 - 22h00 **Tuesday 16th 7:00am – 10:00pm**

Mercredi 17 avril : 7h00 - 22h00 **Wednesday 17th 7:00am – 10:00pm**

Jeudi 18 avril : 7h00 - 22h00 **Thursday 18th 7:00am – 10:00pm**

Vendredi 19 avril : 7h00 - 00h00 **Friday 19th 7:00am – 12:00am**

Samedi 20 avril : 7h00 - 00h00 **Saturday 20th 7:00am – 12:00am**

Dimanche 21 avril : 8h00 - 13h00 **Sunday 21st 8:00am – 1:00pm**

